



CELOJEU MUSIQUE

**Année Scolaire
2023-2024**

L'école de Musique sera ouverte pendant l'année 2023-2024 du Mercredi 6 septembre 2023 au 30 Juin 2024 pour l'apprentissage de la guitare classique.

Elle accueille les enfants à partir de 5 ans pour l'apprentissage d'un instrument, mais assure également des cours aux adultes.

Pendant cette période nous assurons au maximum 35 cours.

**8, rue des Lutins – Route de Didier - 97200 Fort de France
Tél. : 0596 64 36 84 – Email : celojeu972@gmail.com
www.celojeu.fr**

DISCIPLINE MUSICALE

Guitare classique

Pendant l'année scolaire 2023 – 2024, les cours de guitare commenceront le lundi 4 septembre 2023 et se termineront fin juin 2024 selon le calendrier des cours. Le nombre de cours sur l'année change en fonction du jour.

Période d'ouverture

L'école de musique observe la même périodicité que les vacances scolaires, (TOUSSAINT, NOEL, CARNAVAL, PAQUES), et les cours sont donc interrompus pendant les vacances.

Des stages peuvent être mis en place pendant ces vacances.

Un calendrier des cours vous sera remis à l'inscription.

N'hésitez pas à le réclamer si vous ne l'avez pas.

FORMALITES D'INSCRIPTION

L'inscription est annuelle et se fera obligatoirement au secrétariat de Célojeu.

- Cotisation annuelle d'inscription : 25 Euros
- 1 photo d'identité
- Copie de l'assurance scolaire : MAE 24/24 +, ou R.C. pour tous

Les inscriptions sont possibles en cours d'année en fonction des places disponibles.

Le tarif est alors calculé au prorata du nombre de cours restant sur l'année.

Nous vous remercions de respecter les modalités suivantes :

Le règlement des cours se fera par virement, sinon, obligatoirement au secrétariat de CELOJEU, par carte bancaire ou chèques établis au nom de CELOJEU SARL.

Il vous sera remis une facture informatique acquittée.

Le secrétariat est ouvert tous les jours de 9h à 13h30 et le samedi de 9h à 12h.

Merci d'en prendre note.

Nous insistons auprès de vous afin de ne pas laisser au professeur la charge de se rendre au secrétariat à votre place.

En cas d'arrêt des cours dans l'année par la faute de l'élève, aucun remboursement ne sera accordé.

Dans le cas d'une raison médicale sérieuse (hospitalisation), un avoir vous sera remis sur présentation d'un certificat médical de l'hôpital.

PRECISIONS

L'instrument

Pour l'apprentissage d'un instrument, et pour l'étude à la maison, Il est indispensable que l'élève possède son instrument.

L'inscription et les cours ne sont envisageables qu'à ces conditions.

Pour la guitare, le professeur vous guidera dans le choix d'un bon instrument, indispensable pour un bon apprentissage

En guitare, tout élève qui arriverait sans son instrument ne pourra avoir son cours.

Ponctualité

Afin d'éviter le raccourcissement de votre cours, Il est impératif d'être à l'heure.

En effet, un retard compensé, pénalise l'élève suivant, et décale tous les cours.

Absence du professeur

Lors de l'absence du professeur, les cours manqués seront récupérés.

Absence de l'élève

Les cours manqués par l'absence de l'élève, ne seront pas récupérés.

Ceux-ci ne seront en aucun cas remboursés.

Garderie

L'école de musique n'assure la garderie des enfants, ni avant ni après les cours.

Merci aux parents de récupérer les enfants en fin de cours, et d'être ponctuels.

CONDITIONS GENERALES

Nous vous conseillons de ne mettre aucun bijou de valeur aux enfants et de ne pas leur donner d'argent.

Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte ou de casse !

Pour des raisons évidentes de sécurité et d'hygiène, nous ne pouvons accueillir les enfants fiévreux et porteurs de poux.

Il en est de même pour ceux porteurs d'une maladie contagieuse (varicelle, rougeole, oreillons, coqueluche, scarlatine, conjonctivite, impétigo ou autre), et pour leurs frères et sœurs.

Un certificat médical de non contagiosité sera demandé au retour de l'enfant et de ses frères et sœurs.